

## LA DIRECTRICE GENERALE

## **DECISION**

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R. 321-7,

Vu le décret n° 2020-1750 du 28 décembre 2020 relatif aux aides de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat.

Vu la décision du 12 juillet 2019 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,

Vu la décision du 2 septembre 2019 relative à la création de la Direction des Affaires Financières et Comptables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,

Vu l'arrêté du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 8 janvier 2021,

Vu la décision du 4 mars 2021 portant modification de l'organisation de l'Agence à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021,

Vu la décision du 13 décembre 2021 portant modification de l'organisation de l'Agence à compter de la même date,

Vu la décision du 09 février 2022 nommant Ingrid BABLED, adjointe à la responsable du département pilotage au sein de la direction des affaires financières et comptables, à compter du 13 décembre 2021,

## **DECIDE:**

Article 1<sup>er</sup>: En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des affaires financières et comptables et Agent comptable, de la responsable du département pilotage et de la responsable du département gestion, délégation est donnée à Ingrid BABLED à l'effet de valider et de signer, au nom de la directrice générale, ordonnateur de l'Agence nationale de l'habitat et représentante du pouvoir adjudicateur, les ordres de mission pour les agents du département pilotage, les états de frais correspondants et l'acceptation des devis pour les déplacements dans le cadre du marché de prestations de voyagiste.

<u>Article 2</u>: La précédente décision du 15 septembre 2019 donnant délégation de signature à Ingrid BABLED est abrogée.

Article 3 : La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de fonction ou au départ de l'agent.	
	Fait > Paris 1- 00/07/2022
Lu et accepté	Fait à Paris, le 06/07/2022
L'adjointe à la responsable du département pilotage	La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat
Ingrid BABLED	Valérie MANCRET-TAYLOR
Décision mise en ligne sur le site anah.fr le : 02/08/2022	